RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LYON

24/10/2019

N° E19000292 /69

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire

CODE:

Vu enregistrée le 21/10/2019, la lettre par laquelle le Maire de TALUYERS demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet le projet de modification n° 3 du plan local d'urbanisme de la commune ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2019 ;

DECIDE

- <u>ARTICLE 1</u>: Monsieur Jean-Claude GALLETY est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.
- ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.
- <u>ARTICLE 3</u>: La présente décision sera notifiée à la commune de TALUYERS et à Monsieur Jean-Claude GALLETY.

Fait à Lyon, le 24/10/2019

Pour le Président et par délégation Le premier vice-président

Stéphane Wegner